



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 114  
(2005, chapitre 9)

## **Loi n° 1 sur les crédits, 2005-2006**

---

---

**Présenté le 1<sup>er</sup> juin 2005**  
**Principe adopté le 1<sup>er</sup> juin 2005**  
**Adopté le 1<sup>er</sup> juin 2005**  
**Sanctionné le 1<sup>er</sup> juin 2005**

---

**Éditeur officiel du Québec**  
**2005**

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce projet de loi autorise le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu, pour l'année financière 2005-2006, une somme maximale de 27 538 026 699,00 \$, incluant un montant de 445 500 000,00 \$ pour le paiement de dépenses imputables à l'année financière 2006-2007, représentant les crédits à voter pour chacun des programmes des portefeuilles énumérés aux annexes 1 et 2, déduction faite des crédits déjà autorisés.*

*Ce projet de loi indique en outre quels sont les programmes qui font l'objet d'un crédit au net et précise le montant des crédits non entièrement dépensés qui pourra être reporté en 2006-2007. Il établit enfin dans quelle mesure le Conseil du trésor pourra autoriser des transferts de crédits entre programmes ou portefeuilles.*

# Projet de loi n° 114

## LOI N° 1 SUR LES CRÉDITS, 2005-2006

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 27 538 026 699,00 \$ pour le paiement d'une partie du Budget de dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2005-2006, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu, incluant un montant de 445 500 000,00 \$ pour le paiement de dépenses imputables à l'année financière 2006-2007, soit le montant des crédits à voter pour chacun des programmes énumérés aux annexes 1 et 2, déduction faite des montants totalisant 11 823 429 201,00 \$ des crédits votés par la Loi autorisant certains crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005 (2005, chapitre 4).
- 2.** Le solde de tout crédit alloué pour l'année financière 2005-2006 mais non entièrement utilisé peut, si les conditions apparaissant au Budget de dépenses sont respectées, être reporté en 2006-2007 jusqu'à concurrence d'un montant de 121 542 600,00 \$. En outre, le Conseil du trésor peut autoriser le report d'un montant additionnel de 128 516 500,00 \$ selon les conditions et modalités prévues au Budget de dépenses.
- 3.** Dans le cas des programmes pour lesquels un crédit au net apparaît au Budget de dépenses, le montant du crédit des programmes concernés peut augmenter, aux conditions qui y sont spécifiées, lorsque les revenus associés à ce crédit au net sont supérieurs à ceux prévus.
- 4.** Dans le cas des programmes qui comportent une provision créée à cette fin, le Conseil du trésor peut autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles, pour les objets et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont décrits au Budget de dépenses.
- 5.** Sauf pour les programmes mentionnés à l'article 4, le Conseil du trésor peut autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes d'un même portefeuille, dans la mesure où un tel transfert n'a pas pour effet d'augmenter ou de réduire de plus de 10 % le montant du crédit autorisé par la loi.
- 6.** La présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2005.

## ANNEXE 1

### AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONS

#### PROGRAMME 1

Promotion et développement de la Métropole	44 925 300,00
---	---------------

#### PROGRAMME 2

Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	285 871 000,00
--	----------------

#### PROGRAMME 3

Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	230 261 900,00
--	----------------

#### PROGRAMME 4

Administration générale	39 434 925,00
-------------------------	---------------

#### PROGRAMME 5

Développement des régions et ruralité	22 875 400,00
---------------------------------------	---------------

#### PROGRAMME 6

Commission municipale du Québec	2 030 400,00
---------------------------------	--------------

#### PROGRAMME 7

Habitation	236 539 550,00
------------	----------------

#### PROGRAMME 8

Régie du logement	10 508 975,00
	<hr/>
	872 447 450,00

## AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

### PROGRAMME 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	260 507 850,00
--	----------------

### PROGRAMME 2

Organismes d'État	113 856 300,00
	<hr/>
	374 364 150,00

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

PROGRAMME 1

Secrétariat du Conseil du trésor	88 627 100,00
----------------------------------	---------------

PROGRAMME 2

Commission de la fonction publique	2 438 225,00
------------------------------------	--------------

PROGRAMME 3

Régimes de retraite et d'assurances	3 291 525,00
-------------------------------------	--------------

PROGRAMME 4

Fonds de suppléance	631 361 975,00
---------------------	----------------

---

725 718 825,00

CONSEIL EXÉCUTIF

PROGRAMME 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur 643 125,00

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif 49 490 500,00

PROGRAMME 3

Affaires intergouvernementales canadiennes 7 704 725,00

PROGRAMME 4

Affaires autochtones 113 578 975,00

PROGRAMME 5

Jeunesse 7 742 200,00

PROGRAMME 6

Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information 4 289 100,00

---

183 448 625,00

## CULTURE ET COMMUNICATIONS

### PROGRAMME 1

Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	56 621 375,00
--	---------------

### PROGRAMME 2

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	313 704 825,00
--	----------------

### PROGRAMME 3

Charte de la langue française	16 555 575,00
	<hr/>
	386 881 775,00



## DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

### PROGRAMME 1

Protection de l'environnement et gestion des parcs	128 984 341,00
---	----------------

### PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	3 912 950,00
---	--------------

---

132 897 291,00

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

PROGRAMME 1

Direction du Ministère	25 550 175,00
------------------------	---------------

PROGRAMME 2

Développement économique et aide aux entreprises	215 034 875,00
---	----------------

PROGRAMME 3

Recherche, science et technologie	162 608 000,00
	<hr/>
	403 193 050,00

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

PROGRAMME 1

Administration et consultation 111 527 775,00

PROGRAMME 2

Formation en tourisme et hôtellerie 14 521 900,00

PROGRAMME 3

Aide financière aux études 351 637 375,00

PROGRAMME 4

Éducation préscolaire et enseignement  
primaire et secondaire 4 909 698 550,00

PROGRAMME 5

Enseignement supérieur 2 216 996 375,00

PROGRAMME 6

Développement du loisir et du sport 24 205 800,00  

---

7 628 587 775,00

## EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

### PROGRAMME 1

Mesures d'aide à l'emploi	672 163 400,00
---------------------------	----------------

### PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière	1 814 072 600,00
---------------------------	------------------

### PROGRAMME 3

Soutien à la gestion	<u>131 124 375,00</u>
----------------------	-----------------------

	2 617 360 375,00
--	------------------

## FAMILLE, AÎNÉS ET CONDITION FÉMININE

### PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration	20 516 400,00
--	---------------

### PROGRAMME 2

Mesures d'aide à la famille	955 305 625,00
-----------------------------	----------------

### PROGRAMME 3

Condition des aînés	2 049 800,00
---------------------	--------------

### PROGRAMME 4

Condition féminine	4 290 575,00
--------------------	--------------

### PROGRAMME 5

Curateur public	32 145 225,00
-----------------	---------------

---

1 014 307 625,00

FINANCES

PROGRAMME 1

Direction du Ministère	45 479 550,00
------------------------	---------------

PROGRAMME 2

Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	109 154 050,00
	<hr/>
	154 633 600,00

## IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

### PROGRAMME 1

Immigration, intégration et communautés culturelles	77 865 550,00
--	---------------

### PROGRAMME 2

Organisme relevant du ministre	517 800,00
	<hr/>
	78 383 350,00

JUSTICE

PROGRAMME 1

Activité judiciaire 19 131 600,00

PROGRAMME 2

Administration de la justice 228 971 693,00

PROGRAMME 3

Justice administrative 11 876 930,00

PROGRAMME 4

Aide aux justiciables 144 926 400,00

PROGRAMME 5

Organisme de protection relevant  
du ministre 5 547 050,00

---

410 453 673,00



PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PROGRAMME 1

Le Protecteur du citoyen 5 702 675,00

PROGRAMME 2

Le Vérificateur général 15 119 025,00

PROGRAMME 4

Le Commissaire au lobbyisme 2 058 225,00

---

22 879 925,00

RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 1

Affaires internationales	68 776 275,00
	<hr/>
	68 776 275,00

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE

PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles  
et fauniques

267 643 800,00

---

267 643 800,00

REVENU

PROGRAMME 1

Administration fiscale	330 700 050,00
	<hr/>
	330 700 050,00

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

PROGRAMME 1

Fonctions nationales	206 371 750,00
----------------------	----------------

PROGRAMME 2

Fonctions régionales	9 134 989 975,00
----------------------	------------------

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec	35 996 485,00
	<hr/>
	9 377 358 210,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROGRAMME 1

Sécurité, prévention et gestion interne 296 511 950,00

PROGRAMME 2

Sûreté du Québec 248 941 050,00

PROGRAMME 3

Organismes relevant du ministre 21 069 650,00

---

566 522 650,00

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

PROGRAMME 1

Services gouvernementaux	53 859 850,00
	<hr/>
	53 859 850,00

TOURISME

PROGRAMME 1

Promotion et développement du tourisme	89 795 450,00
	<hr/>
	89 795 450,00



TRANSPORTS

PROGRAMME 1

Infrastructures de transport 910 310 950,00

PROGRAMME 2

Systèmes de transport 290 058 775,00

PROGRAMME 3

Administration et services corporatifs 67 286 825,00

PROGRAMME 4

Promotion et développement de  
la Capitale-Nationale 19 058 200,00

---

1 286 714 750,00

TRAVAIL

PROGRAMME 1

Travail

45 598 175,00

45 598 175,00

27 092 526 699,00

ANNEXE 2

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière	279 000 000,00
	<hr/>
	279 000 000,00

FAMILLE, AÎNÉS ET CONDITION FÉMININE

PROGRAMME 2

Mesures d'aide à la famille	160 000 000,00
	<hr/>
	160 000 000,00

TRAVAIL

PROGRAMME 1

Travail

6 500 000,00

6 500 000,00

445 500 000,00





